



Séance plénière du 18 décembre 2017

## LA DECISION MODIFICATIVE N°3 POUR 2017

Le Conseil économique, social et environnemental régional,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 4131-2, L 4134-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2001-731 du 31 juillet 2001, modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques et sociaux régionaux ;

Vu l'avis du Bureau ;

Monsieur Hervé COUPEAU, rapporteur entendu ;

### DÉLIBÈRE

La décision modificative n°3 pour 2017 est un ajustement technique de fin d'année. Elle permet de régulariser des écritures comptables qui portent sur les crédits de paiement relatifs au FEADER suite à la transmission de l'attestation par l'Agence de Service de Paiement (ASP) certifiant le montant des paiements effectués au titre de l'exercice 2017.

Les paiements effectués par l'ASP au titre du FEADER pour 2017 s'élèvent à 37,24 M€ alors que la Région avait inscrit 34,02 M€ au budget primitif 2017. Les paiements réalisés pour les dépenses d'investissement sont inférieurs aux prévisions (-17,15 M€) et ceux réalisés pour les dépenses de fonctionnement supérieurs aux prévisions (+ 20,37 M€).

La DM3 permet d'abonder le budget 2017 en crédits de paiement en dépenses et en recettes au titre du FEADER à hauteur de 3,22 M€. Le budget modifié s'élève à 1 384,43 M€.

Si la DM3 est « sans effet sur l'équilibre général du budget 2017 », elle entraîne de fait une augmentation des dépenses de fonctionnement à hauteur de 20,37 M€ et une diminution des dépenses d'investissement à hauteur 17,15 M€.

Ces éléments seront constatés à l'occasion du compte administratif 2017 lors de son adoption en juin 2018.

DEPENSES 2017	RAPPEL			DM2 2017	DM3 2017	TOTAL BUDGET 2017
	BP 2017	REPORTS 2016	BS 2017			
<b>Fonctionnement dont :</b>	<b>889,02</b>	<b>6,24</b>	<b>29,35</b>	<b>11,15</b>	<b>20,37</b>	<b>956,13</b>
Interventions régionales (dt fonds européens)	721,16	6,05	12,9	10,79	20,37	771,27
Moyens généraux	154,16	0,19	1,5	0,36		156,21
Frais financiers et autres mouvs budgétaires	13,7		14,95			28,65
<b>Investissements dont :</b>	<b>403,53</b>	<b>0,38</b>	<b>46,28</b>	<b>-4,74</b>	<b>-17,15</b>	<b>428,3</b>
Interventions régionales (dt fonds européens)	343,02		45,8	-5,07	-17,15	366,6
Moyens généraux	6,36	0,38	0,48	0,33		7,55
Remboursement capital dette	54,15					54,15
<b>TOTAL DEPENSES (hors gestion de la dette)</b>	<b>1292,55</b>	<b>6,62</b>	<b>75,63</b>	<b>6,41</b>	<b>3,22</b>	<b>1384,43</b>

RECETTES 2017	RAPPEL			DM2 2017	DM3 2017	TOTAL RECETTES 2017
	BP 2017	REPORTS 2016	BS 2017			
<b>Fonctionnement dont :</b>	<b>1092,04</b>		<b>24,53</b>	<b>2,66</b>	<b>20,37</b>	<b>1139,60</b>
Interventions régionales (Dt fonds européens)	71,58		15,54	2,22	20,37	109,71
Dotations Etat, fiscalité et autres participations	1 020,46		8,99	0,69		1 030,14
Moyens généraux administration				-0,25		-0,25
<b>Investissements dont :</b>	<b>200,67</b>		<b>37,37</b>	<b>3,75</b>	<b>-17,15</b>	<b>224,64</b>
Interventions régionales (Dt fonds européens)	45,88		37,37	1,27	-17,15	67,37
Dotations et autres recettes	36,79					36,79
Emprunt	118					118
Préfinancement FCTVA				2,48		2,48
<b>TOTAL RECETTES (hors gestion de la dette)</b>	<b>1292,71</b>		<b>61,90</b>	<b>6,41</b>	<b>3,22</b>	<b>1364,24</b>
Affectation du résultat 2016			20,19			20,19
<b>TOTAL RECETTES (avec résultat reporté et hors gestion de la dette)</b>	<b>1292,71</b>		<b>82,09</b>	<b>6,41</b>	<b>3,22</b>	<b>1384,43</b>

Vote :

Avis adopté à l'unanimité.

Le Président du CESER Centre-Val de Loire,

Éric CHEVÉE

